



**PRÉFET
DE L'AUDE**

Liberté

Égalité

Fraternité

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 22 - DECEMBRE 2022**

PUBLIÉ LE 23 DECEMBRE 2022

DGFP

-DDFIP 11

SOMMAIRE

DGFP

DDFIP 11

Arrêté de délégation de signature du 1^{er} septembre 2022 en matière de contentieux et de gracieux fiscal du responsable du Service des Impôts des Particuliers de CARCASSONNE à :

- Mme Christelle FABAS]
] inspectrices des Finances Publiques
- Mme Isabelle LOVAT]
- autres agents.....1

Arrêté de délégation de signature du 1^{er} septembre 2022 en matière d'amendes du responsable du Service des Impôts des Particuliers de CARCASSONNE à :

- M. Taylor TCHIBINDA, inspecteur des Finances Publiques, adjoint au comptable chargé du Service des Impôts des Particuliers de CARCASSONNE et du recouvrement forcé des amendes pour le département de l'Aude
- autres agents.....4

Arrêté du 23 décembre 2022 portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation :

- M. André GOMEZ, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques.....6

Décision de délégation de signature du 23 décembre 2022

- délégation générale de signature
- délégations spéciales relatives aux différentes matières et attributions (Organisation-Stratégie-Cabinet-Communication, Pôle relations usagers, Pôle Economie-Collectivités, Pôle Droit-Comptes-Risques, Pôle Ressources)...8

Arrêté de délégation de signature du 23 décembre 2022 :

- Mme Anne-Sophie BUCELLE, inspectrice principale des Finances Publiques, nommée conciliateur fiscal départemental.....13

Arrêté du 23 décembre 2022 portant délégation de signature en vue d'autoriser la vente des biens meublés saisis à :

- M. André GOMEZ, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques.....15

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**
RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE CARCASSONNE
SIP comprenant un secteur foncier

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Carcassonne

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16,

Vu la note de service du 16 octobre 2014 relative au relèvement du seuil de la PSRM.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Madame Christelle FABAS et à Madame Isabelle LOVAT, inspectrices des Finances Publiques** au service des impôts des particuliers de Carcassonne à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office,

2°) dans la limite de 60 000 €, **en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet,**

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant,

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement

b) les décisions relatives aux demandes de remise des pénalités de recouvrement (majoration de 10%),

c) les avis de mise en recouvrement,

d) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice,

d) tous actes d'administration et de gestion du service et notamment les documents comptables.

Article 2

(pour les agents exerçant des missions d'assiette)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de **contentieux fiscal d'assiette**, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de **gracieux fiscal**, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

CASTILLO Patricia	LUZEUX Fabienne	SORARU Stéphane
LECLERC Karine	MOLINIER Cécile	
LORRE ELIANE	ROBERT Marie-Brigitte	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ALLAIRE Nathalie	GEFFRE Laurent	RAGUET Christelle
BADEL Thomas	LAFON Anne-Sophie	TORRENTE Gaëlle
BOUARFA Hicham	OUSTALET Fabienne	VIOLET Laetitia
DUBOIS Julien	PAUCHET Manon	

Article 3

(pour les agents exerçant des missions de recouvrement)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après,

3°) pour les contrôleurs, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, avis de mise en recouvrement, mises en demeure de payer, SATD, tous actes de poursuites, déclarations de créances, mains levées (suite à réception d'un paiement ou délai accordé), tout type de bordereaux (situation, envoi, inscription du privilège), demandes de renseignement, courriers types, lettres de rappel et comminatoires dans la limite de 10 000 € et dossiers sensibles,

aux agents désignés ci-après :

Agents de l'équipe Recouvrement :

Nom et prénom	Grade	Durée maximale du délai de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai peut être accordé	Limite en montant des décisions gracieuses
JULIA-ESCUDE Sandrine	B	12 mois	10 000 €	1 000 €
JOESSEL Régine	B	12 mois	10 000 €	1 000 €
SISTO Denis	B	12 mois	10 000 €	1 000 €
SOULAT Nadine	B	12 mois	10 000 €	1 000 €
VIALARET Patrice	B	12 mois	10 000 €	1 000 €
BELINGUIER Vanessa	C	6 mois	5 000 €	500 €
BOUKHIRANE Laury	C	6 mois	5 000 €	500 €
FERRAN Stéphanie	C	6 mois	5 000 €	500 €
GIRAUD Saïda	C	6 mois	5 000 €	500 €
MIQUEL Christophe	C	6 mois	5 000 €	500 €

Agents du Service Relations Usagers :

Nom et prénom	Grade	Durée maximale du délai de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai peut être accordé
LECLERC Karine	B	12 mois	10 000 €
ROBERT Marie-Brigitte	B	12 mois	10 000 €
DUBOIS Julien	C	6 mois	5 000 €
PAUCHET Manon	C	6 mois	5 000 €

3°) L'encadrement A signe les états de saisie, les états de vente, les bordereaux d'inscription hypothécaires.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de l'Aude.

A Carcassonne, le 1^{er} septembre 2022
L'inspecteur divisionnaire des finances publiques
Le responsable du Service des Impôts des Particuliers


Claude PAGES



**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'AMENDES
RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE CARCASSONNE**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Carcassonne et du recouvrement forcé des amendes pour le département de l'Aude.

Vu l'article L 622-24 du code du commerce relatif aux redressements et à la liquidation judiciaire des entreprises,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Taylor TCHIBINDA, Inspecteur des finances publiques**, adjoint au comptable chargé du service des impôts des particuliers de Carcassonne et du recouvrement forcé des amendes pour le département de l'Aude, à l'effet d'effectuer les actes ci-dessous et de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) les actes de recettes et de dépenses relatifs à tous les services dont la gestion lui est confiée, de recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les contribuables, débiteurs ou créanciers, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice,

c) les décisions relatives aux délais de paiement,

d) les décisions relatives aux demandes de remises gracieuses,

e) tous actes d'administration et de gestion du service et notamment les documents comptables.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer

- a) les retours de saisie administrative à tiers détenteur et opposition à tiers détenteurs relatives aux saisies sur rémunération,
- b) les pièces comptables à transmettre au service comptabilité,
- c) les courriers simples portant information ou notification,
- d) les attestations de paiement et mains levées des oppositions à tiers détenteur émises par le service,
- e) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant porter sur une somme supérieure à 10 000 €,
- f) les avis de remboursement,

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade
FERRAO Hélène	Contrôleur
GROPPI Hervé	Contrôleur
PARDON Isabelle	Agent
SALEUR Stéphanie	Agent

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions gracieuses relatives aux amendes majorées portant remise, modération ou rejet dans la limite de 10 000 € aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade
FERRAO Hélène	Contrôleur
GROPPI Hervé	Contrôleur
PARDON Isabelle	Agent
SALEUR Stéphanie	Agent

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aude.

A Carcassonne, le 1^{er} septembre 2022
L'inspecteur divisionnaire des finances publiques
Responsable du Service des Impôts des Particuliers de
Carcassonne



Claude PAGES



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 23 décembre 2022

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUDE

Place Gaston Jourdanne
CS 80001
11833 CARCASSONNE CEDEX 9

**Arrêté portant désignation des agents habilités
à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Aude,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 1212-12 ;

Vu le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux premières, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret du 5 décembre 2022 portant nomination de M. David PESSAROSSO administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 7 décembre 2022 fixant au 20 décembre 2022 la date d'installation de M. David PESSAROSSO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Vu l'arrêté interministériel du 28 septembre 1974 rendant applicable dans le département le régime des procédures foncières institué par les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques, par le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements et par l'article 4 du décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. – A compter du 23 décembre 2022, M. André GOMEZ inspecteur divisionnaire des finances publiques est désigné pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département de l'Aude en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

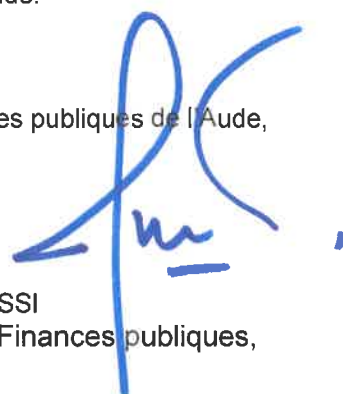
- au nom des services expropriants de l'État ;
- et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés, selon le cas, à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 susvisé, à l'article R. 1212-10 du code général de la propriété des personnes publiques ou à l'article 4 du décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 susvisé.

Art. 2. – Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 mars 2021.

Art. 3. – Le présent arrêté abroge les arrêtés antérieurs portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation à compter du 23 décembre 2022.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aude.

Le directeur départemental des Finances publiques de l'Aude,



David PESSAROSI
Administrateur général des Finances publiques,



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUDE**
Place Gaston Jourdanne
CS 80001
11833 CARCASSONNE CEDEX 9

Carcassonne, le 23 décembre 2022

Décision de délégation de signature

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Aude,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2009 portant création de la direction départementale de l'Aude ;

Vu le décret du 5 décembre 2022 portant nomination de M. David PESSAROSSO administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 7 décembre 2022 fixant au 20 décembre 2022 la date d'installation de M. David PESSAROSSO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Décide :

Article 1- Sont exclus du champ des présentes délégations les actes qui relèvent de ma seule compétence :

- mise en débet des comptables directs de la DDFIP et des régisseurs du secteur public local ;
- toute décision sur les dossiers en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentés par ces derniers ;
- l'autorisation de recouvrement par voie de vente immobilière ;
- l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- l'assignation en justice des dirigeants de société ;
- la signature du compte de gestion ;
- le sursis de versement et le refus de sursis de versement.

Article 2- De même, sont exclus du champ d'application de ces délégations, les actes et décisions relevant des domaines suivants qui font l'objet de délégations particulières :

- l'homologation des rôles ;

- la notification des taux et des bases aux collectivités locales d'impôts directs ;
- la signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur ;
- la convention de délégation sur les actes d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes ;
- l'engagement de poursuites pénales pour infractions fiscales ;
- le domaine.

Article 3- Délégation générale de signature est donnée à :

Prénom, nom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
M. Alain GASC Administrateur des Finances publiques adjoint Directeur du pôle Relations usagers	Reçoit délégation de signature à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et agir en justice dans la limite des exclusions évoquées aux articles 1 et 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation. Il a toutefois pouvoir pour homologuer les rôles (arrêté préfectoral du 13/04/2012)

Article 4- Délégations spéciales relatives aux différentes matières et attributions sont données à :

Organisation-Stratégie-Cabinet-Communication	
Prénom, nom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
Mme Caroline SICCARDI, inspectrice principale des Finances publiques, responsable du service Organisation-Stratégie-Cabinet-Communication	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.
Mme Noëlle PICAULT, inspecteur des Finances publiques, service Organisation-Stratégie-Cabinet-Communication	Signer les pièces et documents attachés au service OSCC en cas d'absence de Mme SICCARDI.
Pôle relations usagers	
Relations usagers-Gestion des particuliers-Missions foncières	
Prénom, nom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
Mme Aurélie OTTO, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division relations usagers, gestion des particuliers, missions foncières	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.
Mme Karine BLONDEAU, inspectrice des Finances publiques, chef de service relations usagers, gestion des particuliers, missions foncières	Reçoit délégation pour signer les pièces ou documents relevant de son service ou de ses missions.
M Laurent VOURIOT, contrôleur principal des Finances publiques, service relations usagers, gestion des particuliers, missions foncières	Signer les pièces et documents attachés au service relations usagers, gestion des particuliers, missions foncières en cas d'absence de Mme BLONDEAU.

Pôle Économie - Collectivités	
Secteur Public Local	
Prénom, nom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
M. Joël ARAGOU, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division secteur public local	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.
Mme Nathalie VAISSIERE, inspectrice des Finances publiques, chef de service collectivités, établissements publics locaux, chargée de mission hôpitaux – analyses financières	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.
Mme Naoual BOUBKARI, inspectrice des Finances publiques, chargée de mission monétaire – dématérialisation	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.
Gestion des Professionnels-Action économique-Contrôle fiscal-Recouvrement forcé	
Prénom, nom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
Mme Nicole BOUBEE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division gestion des professionnels – action économique – contrôle fiscal – recouvrement forcé	Reçoit délégation pour signer tous les actes relevant des affaires de sa division.
Mme Édith SARRAZIN, inspectrice des finances publiques, service gestion des professionnels – action économique	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.
Mme Corinne FOURNIL, inspecteur des Finances publiques, Contrôle fiscal	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.
Mme Sihame BELAID, inspectrice des Finances publiques, service recouvrement forcé Mme Agnès DELIEUX, contrôleuse principale des Finances publiques, service recouvrement forcé M. El-Hadi BOUBKARI, contrôleur des Finances publiques, service recouvrement forcé	Reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de leur mission.
M. Philippe BELHOMME, inspecteur des Finances publiques, huissier des Finances publiques M. Didier BOUSQUET, inspecteur des Finances publiques, huissier des Finances publiques	Reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de leur mission.

Pôle Droit - Comptes - Risques	
Mission Risques et Audit	
Prénom, nom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
<p>M. Cédric SOULIÉ, inspecteur principal des Finances publiques, auditeur Mme Holymihantha KERVELLA, inspectrice principale des Finances publiques, auditrice</p> <p>Mme Sylvie DRONE, contrôlease principale des Finances publiques, Cellule Qualité Comptable</p>	<p>Reçoivent délégation concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la mise en œuvre du processus d’audit. Cette délégation concerne notamment les actes suivants : signature des rapports d’audit, des lettres d’envoi des rapports, des relances en cas d’absence de réponse des audités ; – la signature des procès-verbaux de remise de service en cas de changement de comptables non centralisateurs, d’agents comptables et de régisseurs. <p>Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.</p>
Comptabilités-Domaine-Politique immobilière de l’État-Fiscalité Directe Locale	
<p>M. André GOMEZ, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division comptabilité, domaine, politique immobilière de l’État et Fiscalité Directe Locale</p> <p>M Patrick LIVERATO, inspecteur des Finances publiques, chef du service comptabilité Mme Sabine CERCIAT, contrôlease principale des Finances publiques, service comptabilité</p> <p>M Damien BLANQUER, contrôleur principal des Finances publiques, service local du domaine</p> <p>Mme Françoise OLETTA, inspectrice des Finances publiques, service de la Fiscalité Directe Locale M Mathieu D’AMICO, inspecteur des Finances publiques, service de la Fiscalité Directe Locale</p>	<p>Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de son service. Signer les pièces et documents attachés au service comptabilité en cas d’absence de M. LIVERATO.</p> <p>Signer les pièces et documents attachés au service local du domaine en cas d’absence de M. GOMEZ.</p> <p>Reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de leur mission.</p>
Responsabilité-Affaires juridiques	
<p>Mme Anne-Sophie BUCELLE, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division responsabilité, affaires juridiques</p> <p>Mme Betty JADAUD, inspectrice des Finances publiques, service responsabilité des comptables, admission en non-valeur, contentieux recouvrement Mme Sylvie JELMONI, inspectrice des Finances publiques, service responsabilité des comptables, admission en non-valeur, contentieux recouvrement Mme Sihame BELAID, inspectrice des Finances publiques, service responsabilité des comptables, admission en non-valeur, contentieux recouvrement</p>	<p>Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>Reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de leur mission.</p>

Mme Marielle LE METAYER, inspectrice des Finances publiques, service affaires juridiques Mme Delhia SAUVAIRE, inspectrice des Finances publiques, service affaires juridiques M. Frédéric DERNY, inspecteur des Finances publiques, service affaires juridiques	Reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de leur mission.
Pôle Ressources	
Ressources Humaines-Formation professionnelle-Équipe Départementale de Renfort	
Prénom, nom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
M Johan GREVIN, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division ressources humaines, formation professionnelle et équipe départementale de renfort	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.
Mme Cécile HOAREAU, inspectrice des Finances publiques, chef de service ressources humaines	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de son service.
Budget-Immobilier Logistique-Assistance prévention	
Mme Véronique EIFFREN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division budget, immobilier, logistique et assistance prévention, délégué sécurité	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.
M. Denis BORDES, inspecteur des Finances publiques, chef de service budget	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de son service.
M. Olivier JOULIA, inspecteur des Finances publiques, chef de service immobilier-logistique	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de son service.
Mme Caroline SICCARDI, inspectrice principale des Finances publiques, chargée de mission assistant de prévention	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.

Article 5 – La présente décision abroge les décisions antérieures de délégations générale et spéciales de signature données aux directeurs de pôle, responsables de division ou de mission et aux agents des pôles Relations usagers, Économie-collectivités, Droit-comptes-risques et Ressources.

La présente décision prend effet le 23 décembre 2022,

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Aude.

Le directeur départemental des Finances publiques de l'Aude,

David PESSAROSI
Administrateur général des Finances publiques,



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 23 décembre 2022

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUDE**
Place Gaston Jourdanne
CS 80001
11833 CARCASSONNE CEDEX 9

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Aude,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Anne-Sophie BUCELLE est nommée conciliateur fiscal départemental.

Article 2

Mme Holymihanta KERVELLA est nommée conciliateur fiscal départemental adjoint.

Article 3

Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie BUCELLE, Inspectrice Principale des Finances Publiques et en son absence à Mme Holymihanta KERVELLA Inspectrice Principale des Finances Publiques, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

4° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

5° dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

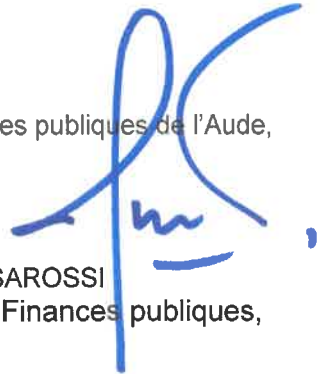
7° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif et sera affiché dans les locaux de la direction.

Fait à Carcassonne le 23 décembre 2022

Le directeur départemental des Finances publiques de l'Aude,



David PESSAROSSO
Administrateur général des Finances publiques,



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 23 décembre 2022

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUDE**
Place Gaston Jourdanne
CS 80001
11833 CARCASSONNE CEDEX 9

ARRÊTÉ
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN VUE D'AUTORISER
LA VENTE DES BIENS MEUBLES SAISIS

Le Directeur départemental des finances publiques de l'Aude,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R* 260 A-1 ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est accordée à M André GOMEZ, Inspecteur Divisionnaire des finances publiques en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Article 2 :

Le présent arrêté abroge les arrêtés antérieurs de délégation de signature en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis à compter du 23 décembre 2022.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aude.

Le directeur départemental des Finances publiques de l'Aude,

David PESSAROSI
Administrateur général des Finances publiques,